



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/945
2 juillet 2001

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Cinquante et unième session

RAPPORT DE LA VINGTIEME REUNION DU COMITE PERMANENT (12-14 mars 2001)

I. INTRODUCTION

1. La réunion est ouverte par le Président du Comité exécutif, S.E. l'Ambassadeur Ali Khorram (République islamique d'Iran), qui rappelle que des demandes de participation aux travaux du Comité permanent en 2001, en la qualité d'observateur, ont été déposées par les gouvernements de République centrafricaine, de Croatie, de Chypre, de Guinée, de Jordanie, du Kazakhstan, de Lettonie, de Lituanie, du Mexique, de Slovénie, du Swaziland et de Zambie ainsi que par l'Organisation des Etats américains. A l'initiative du Président, ces demandes ont déjà été transmises aux membres du Comité exécutif conformément à la décision du Comité sur la participation des délégations observatrices prise en 1999 (A/AC.96/928). Le Président accueille les délégations observatrices ainsi que les délégations des organisations non gouvernementales participant au Comité permanent, notamment celles d'Afrique, de CASWANAME et d'Asie et du Pacifique.

2. La présidence des débats au titre du point 4 de l'ordre du jour sur la politique en matière de protection et de programme est partagée avec S.E. l'Ambassadeur Johan Molander (Suède), Vice-Président du Comité exécutif.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA DIX-NEUVIEME REUNION ET PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE PERMANENT EN 2001

3. L'ordre du jour de la réunion (EC/51/SC/CRP.1) est adopté. Le programme de travail du Comité permanent, tel que discuté lors de la réunion de planification, qui s'est tenu le 13 décembre est également adopté sans révision (EC/51/SC/CRP.2).

III. DECLARATION DU HAUT COMMISSAIRE ADJOINT

4. Dans une brève déclaration liminaire, le Haut Commissaire adjoint se réfère à l'étude interne à trois volets lancée par le Haut Commissaire concernant les activités statutaires du Haut Commissariat, ses opérations et leur financement. Il fait part de ses réflexions sur les principes fondamentaux qui doivent être respectés afin que le HCR puisse poursuivre son rôle de chef de file en matière d'action en faveur des réfugiés.

IV. PROGRAMME ET FINANCEMENT

A. Données d'ensemble sur le programme et le financement en 2000 et projections pour 2001

5. Le Directeur de la Division de la communication et de l'information présente la situation d'ensemble concernant le programme et le financement en 2000 ainsi que les projections pour 2001 telles que contenues dans le document de séance EC/51/SC/CRP.9. Il fait observer que 2000 est la première année d'application du Budget unifié. Du côté positif, ce changement a permis au HCR de répartir plus équitablement ses ressources entre les opérations du terrain et de mieux rendre compte de l'ensemble de ses opérations sur le terrain qu'avec la structure antérieure. Concernant l'affectation des fonds, un autre point est encourageant : avec la nouvelle structure budgétaire, la part des fonds non affectés ou comportant une affectation très large a dépassé 50 pour cent. Côté négatif, de graves difficultés ont été rencontrées en raison de l'incertitude du financement d'un trimestre à l'autre. Cela a sapé les efforts en matière de planification stratégique globale, marginalisé quelques opérations clés et porté atteinte à la crédibilité du HCR auprès de ses partenaires d'exécution. D'où la nécessité d'une approche plus rigoureuse dans la définition des priorités en matière d'opérations, domaine où l'Organisation doit encore faire des efforts.

6. Concernant les perspectives pour 2001, le Directeur rappelle que les besoins s'élèvent désormais à 954,7 millions de dollars E.-U. Même compte tenu des contributions généreuses énoncées lors des annonces de contributions à la fin de l'an 2000, le Haut Commissariat risque de devoir faire face à un déficit aussi important que celui de l'année passée. C'est une situation grave. Dans ce contexte, il se réfère aux travaux lancés par le Haut Commissaire au titre de l'action 3 afin de repenser le mécanisme de financement de base du HCR et de réévaluer les approches de gestion afin d'éviter ce qui devient un déficit financier chronique.

7. Les délégations intervenant au titre de ce point se félicitent unanimement de l'initiative conduite par le Haut Commissaire pour passer en revue les activités, la structure et le financement du Haut Commissariat comme il en fait état dans sa lettre du 4 avril 2001 au Président. Elles désirent également des informations sur les résultats de ce processus d'examen afin de lui apporter leur soutien. Plusieurs délégations attirent l'attention sur la nécessité de moyens créatifs de faire face à ce problème financier, y compris les efforts pour élargir la base des donateurs. Elles observent que la couverture du budget, une fois qu'il est approuvé, est une responsabilité qui incombe à l'ensemble des membres du Comité exécutif. Il est également important dans ce contexte de reconnaître la contribution

importante des pays hôtes. Les délégations suggèrent également que la valeur ajoutée de l'expérience du Budget unifié doit être évaluée dans le cadre de l'examen des résultats en cours.

8. Plusieurs délégations se déclarent préoccupées par les coupures budgétaires annoncées et lancent une mise en garde contre des coupures horizontales. Elles recommandent que les ajustements des activités pour faire face au déficit budgétaire se fondent sur les priorités fixées dans les régions et les secteurs en se concentrant sur les besoins fondamentaux. Une délégation attire l'attention sur la priorité qu'il convient d'accorder aux besoins en matière de sécurité.

9. Une délégation observatrice souligne l'importance du partenariat entre les institutions internationales, se félicitant de la priorité accordée à l'élaboration d'un dialogue stratégique qui sera propice à une meilleure prévisibilité du recensement et contribuera à une vision commune et à une répartition effective des tâches entre les partenaires clés.

10. Plusieurs délégations félicitent le HCR d'avoir organisé des réunions de planification stratégique à des fins d'expérimentation en Thaïlande et en Zambie. Elles recommandent que ces initiatives soient renouvelées et impliquent les ONG ainsi que les réfugiés dans la planification des opérations du HCR.

11. Répondant à ces observations, le Directeur de la communication et de l'information remercie les délégations de leur appui et de leurs annonces de contributions. Il confirme que des dispositions seront prises pour informer le Comité du résultat des études en cours, y compris les questions spécifiques soulevées par les délégations.

12. En conclusion, le Président prend note des amendements proposés au projet de décision annexé au document de séance. La décision révisée (annexe I A)) est approuvée.

B. Afrique

13. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique fonde sa déclaration liminaire sur le résumé mis à la disposition des délégations. Il décrit brièvement les tendances positives et négatives au niveau régional ainsi que les directions futures. Il attire l'attention sur les conséquences des pénuries de fonds et souligne les difficultés rencontrées lorsque des coupures ont dû être effectuées à mi-parcours du cycle de programme. Parmi les principaux problèmes, il convient de citer une incapacité à tenir les engagements à plus long terme, une diminution des services de soins et entretien, une entrave des mécanismes de réponse rapide et une perte de crédibilité chez les partenaires d'exécution.

14. Les nombreuses délégations qui sont intervenues proviennent du continent africain et ont décrit les situations auxquelles sont confrontés leurs pays qui hébergent un grand nombre de réfugiés et/ou de rapatriés. Plusieurs délégations se déclarent satisfaites de la récente visite du Haut Commissaire en Afrique de l'Ouest qui a permis d'attirer l'attention du monde sur cette situation. La réponse d'urgence du HCR fait également l'objet de louanges. Plusieurs délégations expriment leur appui à

l'aménagement de couloirs de sécurité à l'intérieur de la Guinée mais se déclarent préoccupées concernant le passage à travers des régions tenues par les rebelles en Sierra Leone. Des préoccupations sont également exprimées quant à l'entité qui pourrait garantir la sécurité des corridors ainsi que l'étendue de la capacité d'absorption des rapatriés.

15. Plusieurs délégations espèrent que des perspectives de paix de dessineront en République démocratique du Congo mais notent la complexité des activités humanitaires dans la région. Une délégation recommande la nomination d'un coordonnateur humanitaire de haut niveau pour faire face aux complexités de la situation en Afrique centrale. On demande également une augmentation de l'assistance aux rapatriés du Rwanda vers la République démocratique du Congo. Une autre délégation appuie la cessation graduelle des activités de réintégration au Rwanda. Deux autres délégations attirent l'attention sur la situation au Burundi et dans les environs où des risques élevés de sécurité perdurent.

16. Plusieurs délégations reconnaissent l'importance de la répartition des tâches et notent que la charge des réfugiés s'est accrue à mesure que le niveau de l'assistance du HCR a décliné. A ce sujet, plusieurs délégations estiment qu'il convient de ne plus faire de coupures dans les programmes en Afrique. On demande également des efforts accrus pour les femmes et les enfants réfugiés. Une délégation plaide pour l'augmentation du personnel de protection en Afrique. Deux délégations demandent une actualisation de la mise en oeuvre du plan d'exécution global de Conakry élaboré conjointement par le HCR et l'OUA.

17. Parmi d'autres thèmes récurrents, il convient de citer les ravages causés par le VIH/SIDA. Plus des deux tiers des populations affectées dans le monde se trouvent en Afrique. Il convient de mettre en place de toute urgence une stratégie interinstitutionnelle et holistique face à cette endémie. De nombreuses délégations se déclarent solidaires du HCR et des autres agences humanitaires dans les risques qu'elles encourent sur le terrain et conviennent que le personnel de sécurité est une condition indispensable à toute forme d'assistance humanitaire. Une délégation requiert une évaluation du système de sécurité des camps appliqué en République-Unie de Tanzanie, dans la mesure où des requêtes ont été déposées pour le reprendre ailleurs. Au sujet de l'aide alimentaire, on plaide également pour un financement plus important des programmes du PAM dans la mesure où le panier alimentaire des réfugiés ne répond pas toujours aux normes minimales.

18. En réponse, le Directeur du Bureau pour l'Afrique se déclare satisfait de l'appui manifesté, notamment en ce qui concerne la récente réponse d'urgence du HCR dans différentes régions d'Afrique de l'Ouest. La question de l'évaluation de l'impact de la structure de gestion décentralisée sera discutée lors d'une réunion ultérieure. Au sujet de la coopération interinstitutionnelle, le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest informe le Comité de la signature imminente d'un mémorandum d'accord avec l'ECOWAS, ce dont le HCR se félicite. Par ailleurs, les tentatives pour faire participer davantage d'autres institutions telles que le PNUD, la Banque mondiale et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans les activités de réintégration afin d'ancrer les rapatriés dans leur nouvelle communauté n'ont pas toujours été couronnées de succès mais les

efforts doivent se poursuivre. La Direction régionale pour l'Afrique australe appelle également l'attention sur l'importance de l'éducation en tant que facteur clé pour préparer les enfants et les adolescents à devenir des membres à part entière de leur société. Les restrictions budgétaires ont été particulièrement dommageables dans la mesure où elles ont considérablement entravé la réalisation de cet objectif.

C. CASWANAME

19. Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Ouest, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (CASWANAME) a présenté un aperçu détaillé de la région où il souligne la complexité des problèmes de réfugiés et les difficultés pour trouver des solutions aux situations prolongées de réfugiés. Il décrit les défis rencontrés dans la recherche de solutions politiques et la prévention du conflit en tant que condition préalable à la recherche de solutions durables et définit les solutions clés pour l'action du HCR dans cette région en 2001 et 2002.

20. Dans le débat qui s'ensuit, un certain nombre de questions sont soulevées concernant certaines situations de réfugiés et les moyens utilisés pour les résoudre. Il est fait particulièrement référence aux complexités économiques, écologiques et sociales inhérentes à l'accueil d'un grand nombre de réfugiés pendant de longues périodes de temps. Une délégation demande une solution globale et intégrée sur le partage de la charge, citant l'action de la communauté internationale dans la crise du Kosovo comme exemple de ce qui peut être fait. D'autres délégations appuient cet appel. Des questions sont également soulevées concernant la situation de plus en plus préoccupante en Afghanistan ainsi que les nouveaux mouvements de population qu'elle engendre vers le Pakistan et la République islamique d'Iran qui accueille déjà d'importantes populations réfugiées. Il est convenu que les solutions politiques sont une condition préalable aux solutions à long terme, le rapatriement librement consenti étant la solution la plus souhaitable. Certaines délégations suggèrent que la fourniture d'une assistance en Afghanistan a toutes les chances de réduire les mouvements de population transfrontaliers et qu'une approche interinstitutions concertée est essentielle, sur la base des mandats des différentes institutions concernées.

21. Plusieurs délégations manifestent leur intérêt pour les questions relatives aux femmes et aux enfants et se déclarent préoccupées de voir les activités dans ce domaine affectées par les coupures budgétaires. Une autre question qui intéresse certaines délégations concerne la capacité de réponse d'urgence du HCR et son adéquation dans la réponse aux besoins des nouveaux réfugiés afghans. Une délégation attire également l'attention sur les effets dévastateurs des sanctions sur les besoins humanitaires de la population de son pays. La question des ressources limitées est également mentionnée par d'autres délégations ainsi que la nécessité de la création de capacités au niveau gouvernemental. Une délégation observatrice représentant les ONG appelle l'attention sur l'absence d'un cadre juridique adéquat au sein de la région ainsi que sur le rôle important de la société civile dans les efforts pour combler cette lacune. D'autres délégations soulignent l'importance de la création de capacités au plan national comme moyen de promouvoir le droit des réfugiés et l'adhésion à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés. Au cours du

débat, une délégation insiste sur le fait que le HCR ne doit pas être impliqué dans la résolution des conflits ou les activités de nature politique dans la mesure où elles ne relèvent pas de son mandat.

22. Répondant aux questions spécifiques soulevées au cours de la discussion, le Directeur du Bureau régional expose clairement les responsabilités respectives du HCR et de l'UNWRA concernant les réfugiés palestiniens, particulièrement eu égard aux demandes d'appui et d'assistance faites par plusieurs délégations. Il explique que l'UNWRA est l'institution des Nations Unies responsable des Palestiniens dans sa région d'opérations : Syrie, Liban, Jordanie, Cisjordanie et Gaza. La responsabilité du HCR se limite aux Palestiniens à l'extérieur de cette région. La coopération entre les deux institutions au fil des ans est restée très étroite. L'importance de cette coopération a également été reconnue dans l'accord de coopération signé par le HCR avec la Ligue des Etats arabes en 2000, bien accueilli par les délégations. En réponse à une question concernant la situation des 10 000 personnes à la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan, le Directeur indique qu'à l'issue de consultations avec le Haut Commissaire, il a été décidé que ces personnes ne relevaient pas de la compétence du HCR. Une assistance ne reprendrait qu'avec l'assurance du respect de conditions spécifiques, notamment la séparation des combattants des civils, le transfert des sites de réfugiés et la garantie d'un accès libre à la région.

23. En réponse aux questions relatives notamment aux programmes en faveur des femmes et des enfants et de la dotation en effectif, le Directeur adjoint du Bureau régional a noté que certaines opérations dans la région étaient entravées par un accès inadéquat aux populations concernées et qu'il n'y avait pas suffisamment de personnel féminin russophone ou arabophone.

24. Suite à un échange nourri sur la question du Sahara occidental, le Président souligne l'importance de cette question ainsi que de la nécessité de discuter des causes de ce problème dans les instances compétentes et appropriées.

D. Asie et Pacifique

25. Afin de compléter l'aperçu écrit des opérations du HCR dans la région Asie-Pacifique, le Directeur du Bureau fournit une mise à jour de l'évolution la plus récente. Elle inclut la participation du HCR au rapatriement, limité dans le temps, de près de 600 réfugiés du Timor occidental vers le Timor oriental ainsi que la préparation de la première vérification conjointe par le Bhoutan et le Népal des personnes éligibles aux fins de rapatriement. Elle décrit également les préparatifs pour les prochaines consultations Asie-Pacifique dans la région.

26. De nombreuses délégations félicitent le HCR pour son travail dans la région, et soutiennent sa politique au Timor. Une délégation suggère que le HCR doit évaluer les leçons apprises au Cambodge, au Timor oriental, en République démocratique populaire lao, au Myanmar, au Viet Nam concernant la réintégration et la réhabilitation afin de les appliquer dans d'autres régions. Les délégations ont également soulevé le problème des Nord-Coréens en Chine, la situation des Tibétains entrant au Népal et en Inde, la nécessité d'évaluer la situation des Karens, des Karennis et des Shans en Thaïlande ainsi que l'appui aux efforts pour aider les réfugiés de Myanmar

se trouvant toujours au Bangladesh. Une délégation encourage le HCR à poursuivre ses efforts pour effectuer le rapatriement de plus de 100 000 réfugiés de Myanmar se trouvant actuellement en Thaïlande. Une autre délégation conseille de poursuivre l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire à Sri Lanka. Le HCR a également été félicité pour son intervention en tant que "courtier honnête" dans le processus de vérification des rapatriés entre le Bhoutan et le Népal.

27. Une délégation observatrice représentant les ONG exprime l'espoir de voir les consultations mondiales sur la protection internationale encourager les Etats de la région à adhérer à la Convention de 1951. Plusieurs délégations citent les consultations Asie-Pacifique comme une initiative importante capable de promouvoir le dialogue et la coopération dans la région et s'engage à appuyer le processus. Dans ce contexte, les consultations Asie-Pacifique pourraient constituer une instance adéquate pour les consultations mondiales.

28. Plusieurs délégations souhaitent recevoir davantage d'informations sur les activités du HCR dans la région en faveur des femmes et des enfants réfugiés, notant qu'il n'y a pas de conseiller régional sur les femmes réfugiées et l'égalité entre les sexes dans la région Asie-Pacifique. Plusieurs délégations se déclarent reconnaissantes des efforts faits pour renforcer les capacités en matière de réponse et de gestion dans la région, en rappelant leur appui aux activités du Centre-E basé au Japon.

29. Dans sa déclaration de clôture, le Directeur du Bureau pour l'Asie et le Pacifique a confirmé que le HCR commencerait à cesser ses opérations au Timor oriental en juin 2001 et a donné les détails des dispositions prises pour mettre un terme au programme d'abris. Il espère que les institutions chargées du développement assumeront la responsabilité des besoins résiduels en matière d'abris, ce qui évitera le fossé entre les secours et le développement. Il note la préoccupation exprimée au cours du débat quant aux flux potentiels de réfugiés dans d'autres régions de l'Indonésie, confirmant que la situation est suivie de près.

V. POLITIQUE EN MATIERE DE PROTECTION/PROGRAMME

A. Suivi du thème annuel de la cinquante et unième session

30. Le Président rappelle que le thème annuel de la cinquante et unième session du Comité exécutif était *HCR@50 : de la réponse aux solutions*, compte tenu de l'anniversaire du HCR. Il attire l'attention sur le document qui a servi de cadre aux débats du Comité (A/AC.96/938) ainsi qu'au résumé du Président (A/AC.96/944, annexe III). Aucune déclaration n'est faite sur le suivi de ce thème.

B. Préparation et réaction aux situations d'urgence

31. Présentant ce point, le Chef du Service des urgences et de la sécurité appelle l'attention sur les mesures prises dans l'exécution du Plan d'action élaboré en 2000 concernant la préparation, la réponse, les questions structurelles et la gestion post-urgence ainsi que concernant d'autres initiatives, notamment en matière de renforcement ou de création de nouveaux partenariats, comme le décrit le document de séance EC/51/SC/CRP.4.

32. Dans leurs interventions, bon nombre de délégations félicitent le HCR pour les progrès accomplis depuis l'élaboration du plan d'action, comme l'ont démontré les récentes crises en Afrique de l'Ouest. Un consensus se dégage sur le fait que la réponse d'urgence et la sécurité doivent être prioritaires et ne doivent pas être affectées de nouvelles restrictions en matière de ressources. Une délégation soutient l'augmentation du personnel d'urgence permanent. Plusieurs délégations expriment leur intérêt pour une mise à jour du Plan d'action qui inclurait les éléments budgétaires.

33. Plusieurs délégations se déclarent préoccupées concernant le Plan du HCR visant à nouer des liens avec les militaires et avancent que les critères pour l'établissement de ces liens doivent être clairement définis. Elles soulignent également qu'il est important d'éviter tout double emploi avec d'autres composantes de la famille des Nations Unies, notamment l'unité de défense civile et militaire de l'OCHA. Une délégation observe que les ressources stand-by et l'appui militaire dans les situations d'urgence doit toujours rester sous contrôle civil, dans le respect des principes humanitaires.

34. Plusieurs délégations sont heureuses de noter les efforts visant à renforcer la formation conjointe. Cela est plus particulièrement important pour préparer un fichier de personnel. Les efforts pour faire participer d'autres institutions à la formation sont également les bienvenus. Une délégation demande que cette formation ait lieu sur le terrain près des pays en crise. Concernant la planification pour imprévus, une délégation souhaite être informée des critères utilisés pour l'analyse de situations. Une autre délégation se félicite de la participation du HCR à l'établissement d'une capacité renforcée d'alerte précoce à New York. Plusieurs délégations expriment leur intérêt pour l'évaluation en temps réel conduite au cours de la crise en Erythrée/soudan en juin 2000 et recommande le renouvellement de cette expérience. Il est important d'intégrer les leçons tirées des différentes évaluations et de les appliquer dans le programme de formation.

35. Concernant la gestion et la dotation en personnel des situations d'urgence, plusieurs délégations notent les efforts déployés récemment pour clarifier les voies hiérarchiques et les processus décisionnels. Elles expriment néanmoins une préoccupation quant à la difficulté d'obtenir des détachements de personnel qualifié et de haut niveau. Une délégation se demande aussi quelle mesure pourrait contribuer à rendre plus efficace les accords stand-by supplémentaires qui ont été proposés. D'autres délégations lancent une mise en garde contre le recours aux équipes d'urgence pour combler les lacunes en matière de dotation en personnel.

36. En conclusion, le Chef du Service d'urgence et de sécurité se déclare satisfait des nombreuses déclarations d'appui et s'engage à fournir au Comité un Plan d'action actualisé. Elle confirme que tous les efforts ont été faits pour cibler la coopération interinstitutions à tous les niveaux, notamment avec l'OCHA. Concernant la coopération avec les forces militaires, l'objectif du HCR consiste à renforcer cette collaboration moyennant un système de roulement, des détachements à court terme de personnel militaire pour faciliter l'échange, la formation et la compréhension mutuelle entre les institutions militaires et le HCR. Cette proposition est conforme à la recommandation du Plan d'action de 2000 visant

à rétablir une unité chargée de la liaison avec les forces militaires qui a rencontré une réponse favorable de la part de certains gouvernements. Elle reconnaît que la disponibilité de personnels de haut niveau dans le cadre d'équipes d'urgence reste une préoccupation mais qu'un certain nombre d'idées créatrices sont mises à l'essai, y compris le renforcement de la capacité des cadres moyens afin d'assumer de plus grandes responsabilités. La phase de transition entre l'équipe d'urgence et le personnel de remplacement est également difficile mais l'expérience a montré que les deux premiers mois d'une crise sont vitaux pour l'établissement de mécanismes qui peuvent rendre cette transition plus facile.

C. Réintégration : un rapport intérimaire

37. Le Directeur a.i. de la Division de l'appui opérationnel se réfère dans son introduction à l'éventail des initiatives actuelles et nouvelles concernant la réintégration, comme le décrit le rapport intérimaire présenté à la réunion (EC/51/SC/CRP.5). Il souligne l'importance des partenariats dans le processus de réintégration et soulève la question de savoir dans quelle mesure le HCR doit y être impliqué.

38. Plusieurs délégations se déclarent reconnaissantes de l'initiative prise par le HCR d'inscrire la question de la réintégration à l'ordre du jour international. Il convient de mentionner tout particulièrement le rôle des anciens Haut Commissaire et Haut Commissaire adjoint tout au long du processus de Brookings. On espère que leurs efforts pour parvenir à des résultats concrets seront poursuivis. Certaines délégations reconnaissent toutefois que les progrès sont restés limités et qu'il reste des lacunes aux plans institutionnel et financier. Une délégation reconnaît que des lacunes existent non seulement entre les institutions multilatérales mais aussi parmi les donateurs qui doivent régler le problème des lacunes au niveau des capitales.

39. Une délégation, se référant aux problèmes difficiles dans les régions accueillant des rapatriés, demande une assistance sous la forme de projets à impact rapide afin d'améliorer leur condition et de permettre aux réfugiés de prendre en charge la recherche de solutions durables. Cette opinion est bien reçue par plusieurs délégations qui estiment que la réintégration constitue un aspect essentiel de l'oeuvre du HCR et que les approches orientées vers les solutions sont aussi importantes que les activités de protection. Ces approches doivent donc être poursuivies et s'accompagner de stratégies de retrait bien définies. Une délégation observe qu'en consentant un investissement initial pour ancrer les rapatriés moyennant l'autosuffisance, la communauté internationale devra assumer moins de coûts à long terme.

40. Bien des délégations soulignent le rôle essentiel des partenariats avec les institutions chargées du développement et des donateurs bilatéraux et se félicitent des efforts actuellement déployés par le HCR dans ce sens, particulièrement à l'appui de la reconstruction des pays africains. Elles encouragent le HCR à poursuivre dans cette voie. Une délégation, tout en reconnaissant les difficultés rencontrées par le HCR lorsqu'aucun partenaire n'est présent, estime que ces partenariats doivent être noués avec des acteurs du développement beaucoup plus tôt que cela n'a été le cas jusqu'à présent.

41. Plusieurs délégations font référence à l'accent mis sur un pays spécifique à la suite de la réunion convoquée par le HCR en novembre 2000. Cela implique un déplacement des priorités depuis l'approche théorique vers une approche plus dynamique et un engagement au processus de Brookings. Plusieurs donateurs expriment leur appui et leur espoir que sur la base d'analyses fiables, de nouvelles ressources pourront être mobilisées pour le Rwanda et la République du Congo, deux pays sélectionnés comme pays pilotes.

D. Renforcer une approche du développement communautaire

42. Ce point est présenté par le Directeur a.i. de la Division de l'appui opérationnel qui souligne que l'approche du développement communautaire, telle que décrite dans le document de séance EC/51/SC/CRP.6, a été préconisée pendant un certain nombre d'années mais qu'elle doit devenir la norme.

43. Bon nombre de délégations se déclarent en faveur de cette approche, reconnaissant la nécessité de promouvoir l'auto-prise en charge des réfugiés tout en respectant leurs valeurs et leurs milieux culturels. Certaines délégations estiment toutefois que le projet de conclusion annexé au document de séance pourrait être rédigé en termes plus forts et établir plus clairement la nécessité de rendre opérationnelle et d'intégrer cette approche dans tous les programmes du HCR. Une délégation propose qu'elle soit étendue aux communautés hôtes. D'autres délégations se déclarent préoccupées par les implications budgétaires possibles et demandent au HCR de tester cette approche du développement communautaire.

44. Une délégation observatrice, parlant au nom des ONG, salue et appuie cette approche politique, et se réfère à l'étroite collaboration dans ce contexte entre le HCR et un certain nombre d'ONG. Elle donne des exemples des efforts passés pour réintroduire le développement communautaire et la mobilisation à l'ordre du jour et note qu'il faut mettre davantage l'accent sur la participation des enfants et des adolescents dans le processus décisionnel. L'approche du développement communautaire demande de nouvelles méthodes de travail avec les communautés réfugiées acceptant qu'il s'agit d'un processus à long terme demandant la participation de tous les acteurs au dialogue actuel.

45. Plusieurs délégations attirent l'attention sur l'expérience des ONG dans ce domaine et recommandent d'utiliser comme modèle leur meilleure pratique. L'importance de la formation avec tous les partenaires est également reconnue afin d'adopter une approche commune. Plusieurs délégations attirent l'attention sur la nécessité de promouvoir l'approche du développement communautaire dans tous les secteurs, compte tenu du fait qu'elle recoupe différents secteurs dans toutes les phases d'une opération.

46. Le Directeur a.i. de la Division de l'appui opérationnel, assisté du Chef de la Section de la santé et du développement communautaire, prend note des différentes observations et suggestions présentées. Il est reconnu que le principal défi dans la mise en oeuvre de la politique est de parvenir à un changement d'attitude.

47. Le projet de conclusion, tel qu'amendé, est adopté par le Comité. Il apparaît à l'annexe I B.

E. Réfugiés et VIH/SIDA

48. Présentant le document de séance sur ce thème (EC/51/SC/CRP.7), le Directeur a.i. de la Division de l'appui opérationnel attire l'attention sur les menaces spécifiques pour les réfugiés de cette maladie terrible, décrite comme le fléau du siècle. Il attire l'attention sur le besoin urgent d'efforts coordonnés et de stratégies communes. Cet appel est entendu dans la déclaration liminaire du Directeur de la planification nationale et du développement du programme de l'ONUSIDA qui confirme l'étendue de cette épidémie. Bien qu'il y ait quelques signes d'une prise de conscience et d'un engagement au niveau international, il reste encore beaucoup à faire. Cela est particulièrement important pour couvrir les besoins des réfugiés. Il convient de renforcer différents mécanismes interinstitutionnels et prendre des mesures afin que les besoins des réfugiés soient inclus dans les programmes nationaux. Il se félicite également de la prochaine session spéciale de l'Assemblée générale qui servira à mobiliser davantage l'appui international.

49. Bon nombre de délégations soulignent l'importance du VIH/SIDA en tant que question globale qui nécessite une question plus concertée et mieux coordonnée. Elles invitent le HCR à inscrire le VIH/SIDA parmi les tout premiers points à l'ordre du jour et à jouer un rôle moteur sur cette question en ce qui concerne les réfugiés. Bon nombre d'entre elles se réfèrent également au risque particulier rencontré par les femmes, les adolescentes, les orphelins et les enfants et soulignent la nécessité d'une réponse globale à multiples facettes, y compris la protection, l'éducation, la santé, la participation communautaire et la prise en charge par les femmes et les jeunes de leur destin. Il convient de se concentrer sur les campagnes de conscientisation incluant la population locale. Des partenariats doivent être noués avec les réfugiés et leurs chefs. Plusieurs délégations attirent également l'attention sur le rôle important joué par les femmes réfugiées ainsi que le rôle clé de l'éducation. Une délégation note que l'abstinence et un comportement responsable doivent être inclus en tant qu'éléments essentiels de prévention. La délégation observatrice des ONG attire également l'attention sur les stigmates inhérents à la maladie et ses effets pervers, notamment sur les chances de réinstallation.

50. Certaines délégations encouragent le HCR à recueillir davantage de données sur le problème du VIH/SIDA dans les situations de réfugiés. Elles se félicitent également de la création d'un groupe de travail interne. Une délégation suggère que le HCR doit également convoquer une réunion avec les donateurs et les gouvernements hôtes pour mobiliser davantage d'appui. Une délégation recommande qu'un document de travail sur le VIH/SIDA et les réfugiés soit soumis à la prochaine session spéciale de l'Assemblée générale. Le délégué de l'OUA se réfère également à la réunion de haut niveau qui devait avoir lieu en avril 2001 au Nigéria au cours de laquelle cette question revêtirait un caractère prioritaire.

51. Un certain nombre de délégués notent que le coût des soins va bien au-delà des possibilités de nombreux pays ainsi que de la communauté humanitaire. Une délégation suggère qu'un appel spécial consolidé pourrait mobiliser des fonds supplémentaires afin d'appuyer la prévention et les soins.

52. Dans leurs remarques de clôture, le Directeur a.i. de la Division de l'appui opérationnel et le Chef de la Section de la santé et du développement communautaire se sont déclarés reconnaissants des nombreuses déclarations relatives à l'importance et à l'urgence de cette question. Ils notent un accent sur la prévention plutôt que sur le traitement ainsi que des liens avec le développement communautaire et les programmes en faveur des femmes et des enfants. Ils s'engagent également à donner suite aux suggestions spécifiques et à présenter un rapport au Comité sur les progrès accomplis en temps utile.

F. Questions relatives à la sûreté et à la sécurité

53. Présentant le document de séance sur ce sujet (EC/51/SC/CRP.8), le Chef du Service d'urgence et de sécurité appelle l'attention sur les mesures récemment prises pour renforcer la sûreté des réfugiés et du personnel. Ces mesures portent sur trois domaines clés : la rationalisation des responsabilités et des capacités de sécurité au sein du Haut Commissariat; l'appui à une gestion dynamique de la sécurité; et l'établissement et la mise en oeuvre de normes de sécurité dans les opérations du HCR. Elles appellent l'attention sur certaines informations statistiques complémentaires mises à la disposition du Comité permanent sur les incidents de sécurité au cours de l'an 2000, qui révèlent une augmentation marquée (plus de 50 pour cent par rapport à l'année précédente).

54. De nombreuses délégations affirment leur appui à ces secteurs prioritaires, ainsi que décrits dans le document, et soulignent l'importance des aspects de gestion de cette question importante qui doivent rester parmi les priorités du Comité permanent. Une délégation souligne l'importance de voies hiérarchiques claires et d'un processus décisionnel sans ambiguïté dans ce secteur. Une autre délégation demande une explication quant à ce qui est fait pour modifier la culture de l'Organisation afin d'accroître la prise de responsabilités à tous les niveaux. Concernant la responsabilité personnelle, certaines délégations manifestent leur intérêt pour le plan visant à demander à tous les responsables de bureaux dans les lieux d'affectation à risque d'élaborer un protocole de sécurité avec leur personnel.

55. L'importance de la coopération interinstitutions est également soulignée par certaines délégations qui se félicitent de l'intention du HCR d'utiliser de façon plus rationnelle l'équipe de gestion de la sécurité interinstitutions et des Nations Unies et qui encouragent le HCR à avoir davantage recours à la capacité de l'UNSECOORD. On s'intéresse également à l'élaboration au niveau interinstitutionnel de normes minimales en matière de sécurité des opérations. Concernant la question du financement, plusieurs délégations estiment que les coûts de l'augmentation des ressources à mettre à la disposition de l'UNSECOORD doivent être couverts par le Budget ordinaire des Nations Unies.

56. Une délégation observatrice représentant les ONG rappelle l'interdépendance des institutions humanitaires dans le domaine du respect de la sécurité du personnel et demande qu'un recours plus systématique soit fait à l'accord cadre entre les ONG et le HCR pour un partenariat opérationnel en tant que tremplin pour édifier la collaboration en matière

de sécurité. Les ONG ont été encouragées par la mise sur pied d'un groupe de travail dans le contexte du Comité permanent interinstitutions qui travaille actuellement sur certaines recommandations.

57. Concernant la sécurité des réfugiés, plusieurs délégations font état de leur appui à l'accord conclu entre le HCR et le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Plusieurs délégations se réfèrent également au déploiement prévu d'administrateurs chargés de la sécurité humanitaire, projet pour lequel le HCR a demandé l'appui des gouvernements. Ce dialogue est toujours en cours. Se félicitant du lien entre la sécurité du personnel et la sécurité des réfugiés, une délégation attire l'attention sur la nécessité d'inclure la sécurité des populations hôtes dans les zones voisines des sites de réfugiés. Certaines délégations se réfèrent également aux discussions qui ont eu lieu lors des consultations mondiales concernant la sécurité des camps. Une délégation observe qu'une approche holistique est essentielle pour prêter attention à l'aménagement des camps.

58. Dans sa réponse, le Chef du Service d'urgence et de sécurité remercie les délégations pour les nombreuses expressions de soutien et pour les suggestions et observations spécifiques qu'elles ont faites. Elle reconnaît que la question des administrateurs chargés de la sécurité humanitaire est complexe et nécessite une réflexion conjointe plus approfondie. Sur la question du financement, elle lance un appel aux gouvernements pour qu'ils veillent à ce que le débat actuel sur la répartition des coûts n'aboutisse pas à soustraire des fonds aux activités essentielles du HCR.

VI. COORDINATION

59. Le Chef du Secrétariat et du Service interorganisations présente une brève actualisation sur les questions de coordination avec le système des Nations Unies au titre de laquelle une note d'information a été présentée (EC/50/SC/INF.1). Parmi les principaux développements, il convient de mentionner le changement de mécanisme du CAC et le suivi du Rapport Brahimi. Des réunions importantes sont prévues pour avril 2001, notamment le CAC à Nairobi immédiatement suivi par l'OCHA et les préparatifs pour le segment humanitaire de l'ECOSOC.

60. Dans une déclaration au Comité, le Directeur adjoint de l'OCHA et le Coordonnateur assistant des secours d'urgence lancent un appel pour un effort concerté afin de renforcer le processus d'appels consolidés. Ce processus est vital compte tenu de l'érosion de l'action humanitaire multilatérale observée ces dernières années. Le processus d'appels consolidés est le résultat d'efforts intenses au niveau de la coordination et de l'établissement de priorités sur le terrain et fournit un mécanisme permettant d'éviter les écarts les plus criants concernant l'appui aux appels, ce qui ouvre des perspectives aux besoins humanitaires réels. Ils préconisent un renforcement du CPI et de ses groupes de travail qui font un travail utile en harmonisant les politiques et les pratiques dans tout un éventail de domaines. Concernant la réponse aux catastrophes naturelles, il décrit les travaux accomplis par les équipes de coordination et d'évaluation des catastrophes des Nations Unies déployées dans 80 situations depuis 1993 et tout récemment dans les situations d'urgence complexes. Ils se réfèrent également à la question difficile de l'interface entre la présence

humanitaire et militaire lors des secours d'urgence et aux travaux de l'Unité de coordination des forces civiles et militaires au sein de l'OCHA avec ses atouts en matière de défense civile et de forces militaires étrangères. Le système se fonde sur les principes directeurs d'Oslo adoptés en 1994. Ces principes directeurs sont actuellement à l'étude pour évaluer leur implication potentielle dans les situations d'urgence complexes.

61. Une délégation observatrice, parlant au nom des ONG, se réfère au rapport Brahimi et à son suivi. Tout en reconnaissant que le Rapport constitue une étape importante pour le renforcement des activités d'établissement et de maintien de la paix des Nations Unies, il est regrettable qu'une attention insuffisante soit accordée au fait que bon nombre des acteurs participant à la réponse humanitaire n'appartiennent pas aux Nations Unies. De plus, le rapport n'exprime pas de façon adéquate la différence entre les principes des opérations de paix et ceux qui régissent la réponse humanitaire, c'est-à-dire le principe de l'impartialité, tel qu'il est compris par les organisations humanitaires. Cela se fonde sur l'obligation affirmée de fournir une aide sur la base du seul besoin, conformément au précepte du code de conduite de la Croix-Rouge et des ONG. Il recommande que le suivi du rapport Brahimi comprenne des mesures spécifiques pour traiter du rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix et se déclare préoccupé, au nom de la communauté des ONG, du fait que la mise en oeuvre du rapport Brahimi puisse être utilisée pour accroître la prépondérance des acteurs politiques et militaires de la réponse humanitaire et compromettre l'indépendance des institutions humanitaires.

62. Plusieurs délégations se félicitent de la mise à disposition d'une actualisation au titre de ce point de l'ordre du jour et qui constitue une source précieuse d'informations. Certains demandent que les actualisations futures donnent plus d'importance aux contributions du HCR aux différents organismes et aux questions qu'ils souhaitent préconiser. Une délégation suggère que cette question puisse venir plus tôt dans l'ordre du jour pour autoriser une discussion plus longue.

VII. DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DU PERSONNEL DU HCR

63. Au cours de la réunion, le Comité reçoit une actualisation des activités du Conseil du personnel du HCR. Le Président se réfère aux études entreprises par le Haut Commissaire et à leurs implications en termes de coupures de personnel. D'autres questions préoccupent beaucoup le Conseil du personnel, notamment la sécurité du personnel et différents aspects de la gestion des ressources humaines.

VIII. BONNE GESTION

64. Le Directeur de la Division de la communication et de l'information rappelle l'amélioration du déroulement des travaux du Comité exécutif testée lors de la dernière session d'octobre 2000 et présente une série de propositions similaires pour la session prochaine, contenue dans le document EC/50/SC/CRP.3.

65. Plusieurs délégations déclarent appuyer ces propositions, notamment le thème annuel qui, cette année, serait remplacé par un aperçu de la vision du Haut Commissaire concernant les priorités du Haut Commissariat au cours de la première année de son mandat.

66. Certaines délégations suggèrent que les discussions de groupe se concentrent sur les questions liées aux opérations du HCR sur le terrain. Un consensus se dégage également sur la réunion concernant le financement. Une délégation observe que l'adoption du budget doit être précédée par des discussions de fond sur le financement. Plusieurs délégations se réjouissent d'entendre davantage de propositions concernant le renforcement de la participation des ONG qu'étudient actuellement le Bureau et les représentants des ONG.

67. Au cours de la réunion, le Président rappelle également au Comité permanent les différentes résolutions présentées sous le thème du HCR lors de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Il s'agit de :

- A/RES/55/72 - Elargissement de la composition du Comité exécutif*
- A/RES/55/74 - Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (Omnibus)*
- A/RES/55/75 - Conférence d'annonces de contributions*
- A/RES/55/76 - 50ème anniversaire et Journée mondiale des réfugiés*
- A/RES/55/77 - Assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique*

IX. QUESTIONS DIVERSES

68. Avant de clore la réunion, le Comité demande au Président de rendre hommage au Haut Commissaire adjoint sortant, reconnaissant ses qualités humaines exceptionnelles et le remerciant pour l'élan qu'il a insufflé à l'action du HCR dans plusieurs domaines.

DECISION ET CONCLUSION
(telles qu'adoptées à la 20ème réunion du Comité permanent,
12-14 mars 2001)

A. DECISION
SUR LES DONNEES GLOBALES CONCERNANT LE PROGRAMME
ET LE FINANCEMENT EN 2000 ET PROJECTIONS POUR 2001

Le Comité permanent,

Rappelant la décision du Comité exécutif à sa cinquante et unième session concernant les questions relatives au programme, à l'administration et aux finances (A/AC.96/932, par. 21),

a) *Note* que les besoins globaux du HCR pour 2001 sur la base des besoins actuellement connus s'élèvent à 898,5 millions de dollars E.-U. tels qu'approuvés par le Comité exécutif (comprenant l'allocation de 19,1 millions du Budget ordinaire des Nations Unies et un montant de 7 millions pour les administrateurs auxiliaires), ainsi qu'un montant supplémentaire de 56,2 millions de dollars E.-U. au titre de quatre programmes supplémentaires;

b) *Constate*, qu'au vu du faible report de 2000 et des niveaux projetés de recettes en 2001, le HCR a demandé à ses bureaux extérieurs de planifier la mise en oeuvre de ses programmes en partant de l'hypothèse qu'ils ne recevront que 80 pour cent des budgets approuvés;

c) *Encourage* le HCR à faire face aux déficits budgétaires en révisant ses activités sur la base de priorités établies sur l'ensemble des secteurs et des régions en mettant l'accent sur les besoins essentiels;

d) *Se félicite* de l'initiative prise par le Haut Commissaire de passer en revue les priorités et les mécanismes de financement du HCR et entend être informé par le Haut Commissaire des résultats de cet examen;

e) *Souligne* l'importance pour la communauté internationale de fournir un financement adéquat pour la mise en oeuvre des programmes du HCR et pour le Comité exécutif d'engager une discussion approfondie et transparente sur le budget avant son adoption;

f) *Réaffirme* qu'avec l'adoption du Budget unifié depuis l'an 2000, l'annonce et le versement précoces de contributions sont cruciaux pour permettre la poursuite et la mise en oeuvre en temps voulu des programmes du HCR;

g) *Prie instamment* tous les gouvernements d'étudier la possibilité de contributions additionnelles au programme du HCR en 2001.

B. CONCLUSION SUR LE RENFORCEMENT D'UNE APPROCHE
DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le Comité permanent,

a) *Se félicite* des efforts déployés par le HCR évoqués dans le document EC/51/SC/CRP.6 afin de renforcer une approche du développement communautaire dans la recherche de solutions durables avec la participation adéquate des réfugiés et des personnes relevant de la compétence de l'Organisation ;

b) *Souscrit* aux objectifs et aux éléments essentiels de cette approche sous les aspects de la planification et de la mise en oeuvre ;

c) *Demande* au HCR de matérialiser et d'intégrer une approche communautaire dans l'ensemble de ses activités et de promouvoir sa mise en oeuvre parmi ses partenaires, en coopération avec d'autres acteurs concernés ;

d) *Recommande* au HCR de promouvoir, dans la mise en oeuvre des activités de développement communautaire, la participation des populations hôtes dans le pays d'asile ainsi que la participation de toutes les composantes démographiques du pays d'origine au cours de la phase de réintégration ;

e) *Demande* au HCR de tenir le Comité permanent informé des progrès accomplis dans l'élaboration et la concrétisation d'une approche du développement complémentaire.